

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Provence-
Alpes-Côte d'Azur et gendarmerie
pour la zone de défense et de sécurité Sud

**Décision n° 15579 du 9 avril 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud**

NOR : INTJ2109323S

Le commandant de la région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 50056 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032355S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mai 2021 :

Bar	Ludovic	NIGEND : 167 916
------------	---------	------------------

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} mai 2021 :

Meurillon	Steve	NIGEND : 242 207
Lemoine	Sébastien	NIGEND : 243 955
Montrieul	Boris	NIGEND : 334 305

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mai 2021 :

Ramet	Luka	NIGEND : 351 089
Martin	Johann	NIGEND : 352 533

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 avril 2021.

*Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie de Provence-Alpes-
Côte d'Azur et la gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud,
A. Browaëys*